



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 avril 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 avril 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens, par la présente, à signifier que la Libye dément les informations infondées qui figurent au paragraphe 32 de votre rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2015/203), qui se lit comme suit :

« La dégradation de la situation sur le plan de la sécurité augmente la crainte de violences sexuelles, qui expliquerait la volonté de quitter le pays pour trouver refuge dans les pays voisins. Un nombre grandissant de demandeurs d'asile, de réfugiés et de migrants tentent ainsi d'atteindre l'Europe à partir de la Libye par voie maritime, des actes de violence sexuelle étant, selon certaines informations, commis à cette occasion contre des femmes et des filles. L'activité des extrémistes en Libye est très préoccupante étant donné les tendances observées dans la région concernant la violence sexuelle commise par les groupes armés. »

Aucun acte de violence sexuelle contre des femmes ou des filles n'a été signalé sur le territoire de la Libye ou dans ses eaux territoriales pendant la période couverte par le rapport, et la violence sexuelle n'a jamais été une cause de déplacement de la population en Libye.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir publier la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ibrahim O. A. **Dabbashi**

